

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 mars 2018
Séance du 12 mars 2018

11 Marchés publics – liste annuelle des marchés publics année 2017 – information au conseil municipal

Etalent présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mme JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. AKABLI	1

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Depuis le 1^{er} avril 2016, la réglementation des marchés publics est désormais régie par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette nouvelle réglementation n'a pas repris l'ancien article 133 du code des marchés publics qui demandait au pouvoir adjudicateur de publier au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Cependant, pour votre information, il vous est présenté la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2017.

Il vous est demandé d'en prendre acte.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code des marchés publics et notamment l'article 133,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs à la réglementation des marchés publics,
Vu les listes des marchés travaux, fournitures et services ci-annexées,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 12 mars 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte de la liste des marchés publics passés au cours de l'année 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.18

et publication ou notification le 29.03.18.....

affiché le27.03.18.....

CREIL, le29.03.2018.....

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE